

No de résolution
ou annotation

**Séance
ordinaire
8 décembre 2020**

20-12-126

**Procès-verbal du conseil
de la municipalité de Sainte-Marthe**

Séance ordinaire du 8 décembre 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le mardi 8 décembre 2020 à 20 h 04 par voie de téléconférence considérant le décret du gouvernement du Québec numéro 177-2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, et tous les autres décrets subséquents prolongeant cet état d'urgence et l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permettant au conseil de siéger à huis clos et à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Monsieur le maire François Pleau;

Messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Verreault, Carl Dupras, Gilbert Séguin et mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le directeur général Michel Bertrand ainsi que madame la directrice générale associée Claudia Baril sont présents.

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

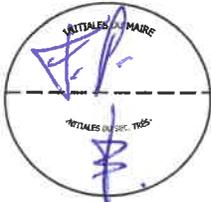
Monsieur le maire invite les autres élus à une période de recueillement et invite monsieur le directeur général à faire lecture du memento prévu à cette fin.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Période de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des comptes payés et à payer
4. Taux des intérêts sur les arrrages de taxes pour l'année 2021
5. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021
6. Liste dressée par le directeur général et tel que requis par le *Code municipal du Québec* concernant les arrrages de taxes par les contribuables
7. Liste dressée par le conseil à être transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes le 8 avril 2021 et mandat au directeur général ou à la directrice générale associée
8. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
9. MTQ – Programme d'aide à la voirie locale (PAV) – Volet entretien du réseau local (ERL) – Reddition de comptes 2019
10. Collecte, transport et disposition des matières résiduelles (déchets ultimes) 2021
11. MRC de Vaudreuil-Soulanges – Subvention pour formations pompiers
12. DEV Vaudreuil-Soulanges - Fonds d'aide municipale pour les entreprises de Vaudreuil-Soulanges (F.A.M.E.)
13. MRC de Vaudreuil-Soulanges - Trop-perçus de la Sûreté du Québec – Projet de redistribution équitable
14. Ajustement salarial des employés pour l'année 2021
15. Gel de la rémunération des élus en 2021*
16. ARTM – Transport adapté 2021
17. Dons et commandites
18. Correspondance
19. Motion de remerciements et de félicitations aux membres du Comité du dépouillement de l'arbre de Noël et à la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges *
20. Questions de l'assistance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

21. Levée ou ajournement de la séance

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé

20-12-127

D'ACCEPTER les comptes payés et à payer tels que déposés (document no 2020-12-08 CTES) à la présente séance ordinaire par le directeur général et d'autoriser les paiements dont le montant total des chèques émis est de 82 451,39 \$, celui des paiements électroniques par AccèsD Affaires Desjardins de 148 450,28 \$, celui en salaire net et déplacements totalisant 31 361,09 \$ et enfin, en salaire net des élus d'un total de 6 401,59 \$, l'ensemble des comptes payés et à payer totalisant 268 664,35 \$ et ce, incluant les frais juridiques le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

TAUX DES INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2021

Il est proposé

20-12-128

DE FIXER le taux d'intérêt à 18 % annuellement pour les arrérages des taxes ou autres montants en souffrance durant l'année 2021.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-12-129

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, qui se tiendront mensuellement au lieu ordinaire des séances du conseil municipal au 776, rue des Loisirs à Sainte-Marthe, à vingt heures (20 h) les journées suivantes, à savoir :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

• le mardi, 12 janvier	• le mardi, 13 juillet
• le mardi, 9 février	• le mardi, 31 août
• le mardi, 9 mars	• le mardi, 14 septembre
• le mardi, 13 avril	• le jeudi, 7 octobre
• le mardi, 11 mai	• le mardi, 16 novembre
• le mardi, 8 juin	• le mardi, 14 décembre

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

LISTE DRESSÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET TEL QUE REQUIS PAR LE CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC CONCERNANT LES ARRÉRAGES DE TAXES PAR LES CONTRIBUABLES

Le directeur général fait le dépôt de ce document auprès des élus de ce conseil, tel que prévu à l'article 1022 du *Code municipal du Québec*.

LISTE DRESSÉE PAR LE CONSEIL À ÊTRE TRANSMISE À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES LE 8 AVRIL 2021 ET MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL OU À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ASSOCIÉE

ATTENDU QUE le directeur général, en vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec* doit préparer, dans le cours du mois de novembre de chaque année, la liste des arrérages de taxes pour la présenter au conseil à sa séance du mois de décembre, en vue de la vente des immeubles par la Municipalité Régionale de Comté (MRC);

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de cette liste;

EN CONSÉQUENCE,

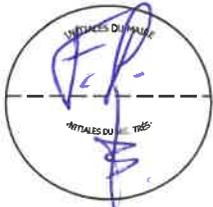
Il est proposé

20-12-130

D'APPROUVER la liste soumise par monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier tel que mentionné en préambule de la présente résolution;

D'AUTORISER l'expédition d'un avis formel, par courrier recommandé, aux contribuables se trouvant sur cette liste dont les arrérages exposent la municipalité à des pertes pour prescription légale, avec frais d'avis de 50 \$, les informant du retard et du délai pour régulariser le défaut afin voir leur nom retiré de ladite liste à être transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour défaut de paiement de taxes qui conduira à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes du 8 avril 2021 à la MRC Vaudreuil-Soulanges;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à la date limite pour la transmission des dossiers, ceux qui exposent la municipalité à des pertes pour prescription légale, incluant les dossiers et les montants dus par les commissions scolaires ou à la demande des dites commissions scolaires;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier, ou s'il est non disponible, la directrice générale associée et secrétaire-trésorière associée, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* à représenter la municipalité de Sainte-Marthe à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui se tiendra par l'entremise de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 8 avril 2021. Ces derniers étant par la même occasion autorisés à enchérir et acquérir, le cas échéant, au nom de la municipalité, les immeubles érigés sur notre territoire.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme avoir reçu des élus de la municipalité de Sainte-Marthe une nouvelle copie du formulaire de « *Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil* », respectant ainsi la mise à jour exigée à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*. Un dépôt desdits formulaires, produits dans le délai prescrit à l'article 358, est effectué à la présente séance. Il s'agit des formulaires provenant des élus suivants :

- Monsieur le maire François Pleau
- Madame la conseillère Jacqueline Lavergne
- Monsieur le conseiller Claude Gravel
- Monsieur le conseiller Carl Verreault
- Monsieur le conseiller Carl Dupras
- Monsieur le conseiller Gilbert Séguin
- Madame la conseillère Jinny Brunelle

Par ailleurs, afin de respecter l'article 360.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le directeur général et secrétaire-trésorier transmettra à la direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), la confirmation que l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* a ainsi été respecté.

MTQ – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV) – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL) – REDDITION DE COMPTES 2019

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe est en droit de recevoir une subvention relative au Programme d'Aide à la Voirie locale (PAV) – Volet Entretien du Réseau Local (ERL), du ministère des Transports du Québec, pour l'exercice financier 2019;

ATTENDU QUE le montant de la subvention s'élève à 29 470\$;

ATTENDU QU'il y a nécessité de rencontrer les exigences du ministère quant aux frais encourus et admissibles aux fins dudit programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

QUE la municipalité de Sainte-Marthe informe le ministère des Transports du Québec de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales 1 et 2.

20-12-131



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

COLLECTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (DÉCHETS ULTIMES) 2021

ATTENDU QUE l'entreprise Robert Daoust & Fils inc. offre à la municipalité de Sainte-Marthe une prestation de services à la hauteur de ses attentes depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE malgré de nombreux appels d'offres sur invitations ces dernières années auprès de diverses entreprises spécialisées concurrentes, nous avons reçu très peu, voire aucune autre soumission que celles de l'entreprise Robert Daoust & Fils inc.;

ATTENDU QUE Robert Daoust & Fils inc. offre les caractéristiques technologiques dont notre municipalité a besoin pour ses collectes intelligentes au moyen des puces électroniques;

ATTENDU QUE la comparaison des prix obtenus par les autres municipalités comparables de la région a déjà démontrée que nous bénéficions de prix concurrentiels, d'autant plus par le fait que notre territoire est étendu sur un nombre de kilomètres qui est le troisième plus grand de Vaudreuil-Soulanges, avec de surcroît peu de densité de population;

ATTENDU QUE ces dernières années, les prix offerts par Robert Daoust & Fils inc. sont demeurés stables ou à majoration modérée;

ATTENDU QUE les changements législatifs et la modification à la politique de gestion contractuelle (règlement no 208) permettent d'accorder de gré-à-gré un contrat d'un montant tel que celui offert par l'entreprise;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-12-132

D'ACCEPTER l'offre de Robert Daoust & Fils inc. pour la collecte des déchets ultimes au prix de 69 688,32 \$, taxes en sus, mais incluant le montant des redevances gouvernementales exigibles pour l'élimination de matières résiduelles dans les installations d'élimination qui représente la somme de 8 697,52 \$, incluse donc dans le montant précédemment mentionné;

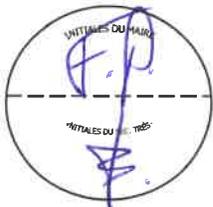
D'AUTORISER l'administration municipale à s'entendre avec le même entrepreneur pour la poursuite des collectes des résidus alimentaires (compost) dans la mesure où les conditions demeurent sensiblement les mêmes que celles déjà en place;

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES – SUBVENTION POUR FORMATIONS POMPIERS

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marthe prévoit la formation de quatre pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire; deux pompiers pour le cours Autosauvetage; cinq pompiers pour le cours Désincarcération; cinq pompiers pour le cours Officier non urbain; trois pompiers pour le cours Opérateur d'autopompe; un pompier pour le cours Matières dangereuses Opération et dix-huit pompiers au cours offert dans la catégorie « autre » et ayant pour titre Flash Formation;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-12-133

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

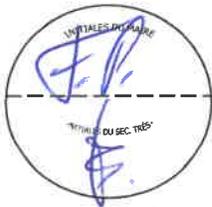
*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DEV VAUDREUIL-SOULANGES - FONDS D'AIDE MUNICIPALE POUR LES ENTREPRISES DE VAUDREUIL-SOULANGES (F.A.M.E.)

ATTENDU QUE DEV Vaudreuil-Soulanges propose aux municipalités du territoire de notre MRC d'adhérer au Fonds d'aide municipale pour les entreprises de Vaudreuil-Soulanges (F.A.M.E.) qu'elle a créé dans le but d'offrir un programme d'aide supplémentaire aux entreprises affectées par la pandémie à la COVID-19 qui sévit depuis mars dernier;

ATTENDU QUE la somme que la municipalité de Sainte-Marthe pourrait investir dans ce fonds, à même la contribution gouvernementale liée à la COVID-19, ne permettrait pas de contribuer de façon substantielle audit fonds;

ATTENDU QUE les prêts destinés aux entreprises qui se qualifieraient seraient eux aussi minimes et qu'il est possible de présumer que la survie d'aucune entreprise de notre territoire dépend de la participation ou non à ce fonds;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

ATTENDU QUE le F.A.M.E. inclue toutefois un volet subvention financé à même la somme qui serait investie dans ce fonds par la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité favorise historiquement l'achat local et se montre sensible au contexte de la pandémie, particulièrement auprès des entreprises affectées par la pandémie;

ATTENDU QU'il est possible de supporter les entreprises affectées par la pandémie autrement que par l'adhésion au F.A.M.E.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-12-134

DE RENONCER à l'adhésion au Fonds d'aide municipale pour les entreprises de Vaudreuil-Soulanges (F.A.M.E.) proposé par DEV Vaudreuil-Soulanges.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - TROP-PERÇUS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – PROJET DE REDISTRIBUTION ÉQUITABLE

ATTENDU QU'annuellement, la somme payable pour les services de la Sûreté du Québec, pour notre municipalité et toutes les autres municipalités de Vaudreuil-Soulanges, est établie par le ministère de la Sécurité publique selon différents paramètres;

ATTENDU QUE depuis de nombreuses années, le ministère de la Sécurité publique perçoit des montants excédentaires (trop-perçus) auprès des municipalités de Vaudreuil-Soulanges;

ATTENDU QUE suite à une entente avec les unions municipales (FQM et UMQ), les trop-perçus sont versés aux MRC, le cas échéant;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges effectue selon son règlement en vigueur, une redistribution des trop-perçus aux municipalités qui ne représente pas les mêmes proportions que la facturation initiale établie par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE la méthode de calcul pour effectuer la redistribution des trop-perçus n'est pas équitable pour certaines municipalités, dont celle de Sainte-Marthe;

ATTENDU QUE les éventuelles redistributions aux municipalités de Vaudreuil-Soulanges des trop-perçus relatives aux sommes payables pour les services de la Sûreté du Québec devraient s'établir proportionnellement à la contribution initiale facturée par le ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE les différents maires des municipalités de Vaudreuil-Soulanges ont déjà été saisis en novembre dernier, soit avant l'adoption du budget 2021 respectif de chacune de leur municipalité, de l'iniquité de l'actuelle formule de redistribution des trop-perçus de la Sûreté du Québec et de la volonté de notre municipalité, une volonté aussi partagée par d'autres municipalités, afin que s'établisse dès la prochaine redistribution d'un trop-perçu, une formule renouvelée et plus équitable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-12-135



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

DE DEMANDER au conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'abroger le règlement ou toutes autres résolutions établissant la méthode actuellement en vigueur du calcul de la redistribution des trop-perçus des sommes payables pour les services de la Sûreté du Québec;

DE DEMANDER au conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges d'établir la redistribution des éventuels trop-perçus liés aux sommes payables pour les services de la Sûreté du Québec selon le même pourcentage de la contribution initiale qui constitue la facture totale des 23 municipalités du territoire vaudreuil-soulangeois;

DE DEMANDER au conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de statuer officiellement dès le début de l'année 2021, soit en janvier ou février 2021, sur la prochaine formule de redistribution équitable mentionnée précédemment;

DE DEMANDER au conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de rendre effectif la nouvelle formule de redistribution des trop-perçus de la Sûreté du Québec dès la réception d'un prochain montant de trop-perçu, incluant celui attendu en 2021 et établi selon les calculs du ministère de la Sécurité publique au 31 décembre 2020;

DE FAIRE PARVENIR copie de la présente résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux différentes municipalités de Vaudreuil-Soulanges.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

AJUSTEMENT SALARIAL DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE la politique de la municipalité ces dernières années est de procéder à un ajustement salarial annuel minimal correspondant à l'augmentation du coût de la vie déterminé selon l'indice des prix à la consommation (IPC) des 12 derniers mois établis par Statistique Canada pour la région de Montréal. L'indice de Statistique Canada mentionné précédemment correspond à la différence entre les indices du mois d'août 2019 et du mois d'août 2020, soit le même indice que celui utilisé par la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans ses prévisions budgétaires annuelles;

ATTENDU QUE pour procéder à l'ajustement annuel pour l'année 2021, cet IPC fait référence à une majoration de 0,4 %;

EN CONSÉQUENCE,

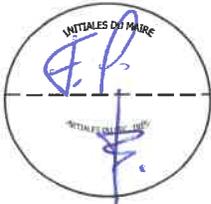
Il est proposé

20-12-136

D'ACCORDER à l'ensemble du personnel à compter du 1er janvier 2021, une majoration de 0,4 % de leur rémunération afin de refléter l'augmentation du coût de la vie. Ce pourcentage étant calculé selon l'indice des prix à la consommation mentionné en préambule de cette résolution et indépendamment de la majoration prévue à une échelle salariale, le cas échéant.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

GEL DE LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS EN 2021*

* Plutôt que de statuer sur ce point en janvier comme il était initialement prévu de le faire, des élus ont suggéré d'ajouter ce sujet à l'ordre du jour au cours de la présente séance. Étant donné qu'aucun élu n'est absent et qu'il y a un consensus pour ce faire, l'ajout à l'ordre du jour est effectué.

ATTENDU QUE l'année 2020 a été parsemée d'un grand imprévu qu'est la pandémie à la COVID-19;

ATTENDU QUE par le caractère soudain de ce phénomène virologique, certains de nos contribuables ont vu apparaître de nombreuses difficultés, notamment des difficultés d'ordre financières;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal souhaitent démontrer leur solidarité à l'endroit de leurs concitoyens et concitoyennes affectés par les effets collatéraux de cette pandémie;

ATTENDU QUE le règlement concernant le traitement des élus prévoit une majoration à compter du 1er janvier prochain;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé

20-12-137

DE RENONCER à la majoration du traitement des élus prévue à compter du 1er janvier 2021.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

ARTM – TRANSPORT ADAPTÉ 2021

Il est proposé

20-12-138

D'ACCEPTER l'offre de l'ARTM concernant l'offre de transport adapté sur notre territoire en 2021, conditionnellement à ce que la quote-part attribuée à notre municipalité pour la prochaine année ne soit pas majorée de plus de 5 % par rapport à celle de l'année 2020.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé

20-12-139

D'ACCORDER au Centre Prénatal et jeunes familles de Vaudreuil-Soulanges un don de 150 \$;

D'ACCORDER à Centraide un don de 200 \$.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

CORRESPONDANCE

Monsieur le maire, monsieur le directeur général ainsi que madame la directrice générale associée résumant et font lecture de l'essentiel de la correspondance reçue au cours des dernières semaines.

MOTION DE REMERCIEMENTS ET DE FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DU COMITÉ DU DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL ET À LA CAISSE DES JARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES * (AJOUT À L'ORDRE DU JOUR AU COURS DE LA SÉANCE)

Motion de remerciements et de félicitations aux membres du Comité du dépouillement de l'arbre de Noël

Les membres du conseil municipal unissent leurs voix pour adresser une motion de remerciements et de félicitations aux bénévoles du Comité du dépouillement de l'arbre de Noël. Madame France Fex Lavigne, la présidente du comité, et tous les collaborateurs bénévoles l'accompagnant, ont su relever avec brio le défi de tenir la traditionnelle activité annuelle le 6 décembre dernier en respectant les mesures sanitaires les plus strictes liées à la présente pandémie afin d'éviter que l'événement ne se transforme en foyer d'écllosion de la COVID-19.

Les enfants ont donc pu apercevoir encore en 2020 le père Noël, la fée des étoiles, les lutins, ... et recevoir leur cadeau en toute sécurité en demeurant dans le véhicule de leurs parents puisque l'animation avait été prévue pour se réaliser ainsi à l'extérieure, au stationnement du Centre social et sportif. La joie des enfants et de leurs parents étaient palpable. Selon les commentaires recueillis, cette activité s'est révélée particulièrement bénéfique au moment de notre histoire où la vie sociale a été en quelque sorte mise sur pause dans le but d'éviter la propagation du virus.

Motion de remerciements à la caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges

Pour une deuxième année consécutive, la caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges a contribué pour une somme de 1 000 \$ à l'opération guignolée initiée par notre municipalité dans le but de pourvoir en ressources le Centre d'action bénévole Soulanges qui vient en soutien à notre population vulnérable qui nécessite, selon les aléas que la vie peut parfois leur apporter, notamment du dépannage alimentaire tout au long de l'année ou un panier de Noël pour apporter un certain baume en cette période particulière du temps de Fêtes où l'entraide et la solidarité prend tout son sens. La générosité des marthéens et marthéennes est aussi digne de mention car en plus d'offrir une quantité appréciable de denrées alimentaires, 610 \$ ont été recueillis. Nous avons donc pu offrir au CAB Soulanges les denrées recueillies et somme totale de 1 610 \$.

Il est proposé

20-12-140

D'ADRESSER ces motions de remerciements et de félicitations aux membres du Comité du dépouillement de l'arbre de Noël et aux dirigeants de la caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges;

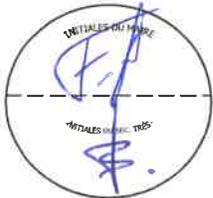
D'ADRESSER des remerciements largement mérités aux citoyens et citoyennes de Sainte-Marthe qui se sont une fois de plus montrés généreux envers les gens dans le besoin.

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance, aucune question.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 39,

Il est proposé

QUE la présente séance soit levée.

20-12-141

Ont voté POUR : Mesdames les conseillères Jacqueline Lavergne, Jinny Brunelle et messieurs les conseillers Claude Gravel, Carl Dupras, Carl Verreault et Gilbert Séguin.

*** ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ ***

François Pleau
Maire

Michel Bertrand
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS (Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand
Directeur général

